

COMMUNE DE  
**BARFLEUR**

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi  
De 8h à 12h  
Correspondance BP 2-50760 Barfleur  
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)  
Fax 02 33 23 43 09  
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

**ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT DÉPLACEMENT DU MARCHÉ  
N° 2016-28-HD**

Le Maire de Barfleur,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 et L2212-2
- Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement sur le quai à l'occasion de la fête foraine et du Salon des Antiquaires,

**A R R Ê T É :**

**Article 1 : Le marché sera déplacé :**

- **le samedi 13 août 2016 et le mardi 16 août 2016** sur la place du Général de Gaulle (devant la Poste).
- **le samedi 20 août 2016 et le mardi 23 août 2016**, sur la place du Général de Gaulle (devant la Poste).

**Article 2 :** Le stationnement sera interdit Rue de la Planque, à partir de la Rue de la Poste jusqu'à la Rue de l'Abbaye, les 13, 16, 20, 23 août 2016. La circulation Rue des Jardins sera interdite les 13, 16, 20 et 23 août 2016.

**Article 3 :** La signalisation sera mise en place par les services municipaux.

**Article 4 :** Le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Barfleur, le 22 juillet 2016  
Pour Le Maire  
L'adjoint par délégation  
Henri DOUCHIN

